



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

SEPTEMBRE 2023

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance du 04 septembre 2023	
Personnel communal	La Municipalité a assermenté la nouvelle secrétaire municipale.
Collège	La Municipalité décide d'attribuer les travaux pour la réfection de la salle de bains de l'appartement au rez-de-chaussée.
Police	La Municipalité accepte la demande POCAMA pour une fête privée le 07.10.2023 à la grande salle.
Police	La Municipalité accepte la demande POCAMA pour le marché villageois des rôtis du 28.10.2023 à la grande salle.
Eau	Les travaux de remplacement à la traversée de la route du canton, s'est terminée avec le raccordement d'un particulier pour la route à Bressonnaz-Dessous.
Forêts	La Municipalité donne son accord, suite à une demande faite par un particulier, pour l'abattage d'arbres dans la forêt en bordure de route. Après contrôle par le municipal, les arbres concernés ne sont pas protégés.
Forêts	La Municipalité informe que l'interdiction des feux en forêt a été levée.

Séance du 11 septembre 2023

Naturalisation	La Municipalité a délivré un avis positif à la naturalisation suisse d'une citoyenne française, habitant la commune.
Routes	La Municipalité informe de la déviation Syens-Vucherens. Direction Moudon, la déviation est effectuée par Vulliens et direction Mézières, la déviation est effectuée par la sortie de la route de Berne à la Râpe.
Routes	La Municipalité décide de mettre les deux radars éducatifs dans le sens Nord-Sud, en direction de Bressonnaz durant la semaine de déviation pour solliciter les automobilistes à être vigilant.
Eau	La Municipalité informe que la borne hydrante du Champ de l'Epine, a été purgée et réparée.
Police	La Municipalité donne son accord à la demande POCAMA pour la course des Taleines du 23.10.2023.

Séance du 25 septembre 2023

Eau	La Municipalité informe que les travaux de la route Bourg-Dessus 1 ont commencé ce jour.
Forêts	La DGE a obligé la commune au démarcage de 20 arbres au bord du ruisseau de La Tuayre en lien avec la future coupe.
Déchetterie	La Municipalité a signé un contrat avec la maison TexAid pour obtenir une rémunération de 15ct par kilo de textiles usagés.
Administration	La Municipalité a validé le passage à Twint, le paiement par carte ne sera plus possible.
Ecole	La Municipalité donne l'autorisation à l'Accueil de la petite enfance région Oron (APER) de procéder au contrôle des casiers judiciaires pour l'accueil familial de jour dès le 1 ^{er} janvier 2024.